

Les dernières nouvelles de Ségonzac

Bulletin n° 1 du 15 septembre 2007

Prochain bulletin le 4 janvier 2008

Sommaire :

- Éditorial du webmestre.
- Le saviez vous ?
- Un petit mot.
- Calendrier.

Éditorial du webmestre.

Ceci est la première lettre d'information sur le site « hameau-segonzac.com ». La version V4 n'est pas terminée, seules les options suivantes sont en version bêta : "Association", "Histoire", "Gîte", "E-cards", "Livre d'or", "Nos liens" et "Comité d'édition". Les options « Curiosités » et « gastronomie » sont en cour de développement, le but de ce mail est de vous inciter à vous rendre sur ce site pour le faire vivre. Donnez l'adresse à vos amis plus nous aurons de visites plus le classement dans les moteurs de recherches sera haut.

Le saviez vous ?

La commune de ségonzac de 1792 à 1839

En 1784 Ségonzac est chef lieu paroissial et l'ensemble de la paroisse comptait 160 habitants.

La commune de SEGONZAC a été créée lors de l'institution de la première République en 1792. Le premier (et certainement unique) maire fut Jacques CLAMOUSE.

A partir de 1800 la commune de Segonzac est administrée par la mairie de Vabres. Une commune « administrée » perd son autonomie au profit de la « mairie » ou elle n'aura qu'un ou plusieurs représentants au conseil municipal. Mais elle gère toujours indépendamment son cadastre, ses rôles d'impôts et son état civil. Ainsi en 1800 VABRES est chef lieu de mairie et comprend les communes de Calmels et le Viala, Montagut, Raissac, Segonzac, Vabres. La commune de Segonzac s'étend alors sur une superficie de 630 ha et compte 267 habitants. Les communes de RAISSAC et SEGONZAC sont réunies à celle de Vabres par ordonnance royale le 21 octobre 1839. La commune de SEGONZAC a donc eu une entière autonomie, pendant une courte période, de 1792 à 1800. Conformément à l'article 7 de la constitution des 3 et 4 septembre 1791 et à la loi n° 2542 des 20 et 25 septembre 1792, un officier public chargé de dresser les actes des citoyens était élu par et parmi les membres du conseil général de la commune.

Pour la commune de SEGONZAC, pendant la période de sa pleine autonomie, les officiers publics élus sont :

Antoine RICARD élu le 16 décembre 1792.

Jacques SIRGUES de Rounac (époux de Marianne Curveillé) élu le septembre 1793.

Jean CONSTANS de Segonzac à partir du 1 floréal An VI «20 avril 1798»

alternativement signataire, avec Jacques SIRGUES, des actes d'état civil).

Pendant cette période il est fait référence à la Maison Commune : Où se situa-elle ? Dans quel local ? Mystère !

Le petit mot !

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux inscrits au bulletin "*Les dernières nouvelles de Segonzac*". Celui ci doit être étoffé, pour cela j'invite les internautes de la région, d'envoyer des anecdotes ou des histoires sur la "Commune de Segonzac" d'hier et d'aujourd'hui.

J'ai créé pour cette occasion une adresse email :

bulletin@hameau-segonzac.com

J'essaierai autant que possible de vous tenir au courant des activités organisées par notre association dans la rubrique "Calendrier", toutefois il vous sera toujours possible à tout moment, dans l'association à la rubrique "manifestations futures", de retrouver toutes ces dates.

Calendrier.

Le samedi 11 août 2007 a eu lieu le vide grenier annuel de notre association. Au menu, saucisses frites, concours de pétanque, truffade accompagnée de veau aveyronnais et le tout en musique.

Dernières minutes

L'album photos de la journée du 11 août
est visible sur le [site de l'Association](#).

Merci beaucoup pour vos encouragements et à bientôt.

Philippe